

Il y a eu, notamment, le cas des périodiques canadiens. Depuis longtemps, le Gouvernement est résolu à assurer la viabilité de l'industrie canadienne du magazine de façon que les périodiques canadiens soient autonomes, possèdent leur propre style et leur propre individualité et soient libres de toute influence étrangère directe. Il faut préciser que notre marché du magazine n'a pas cessé d'être dominé par les publications américaines. Depuis déjà un bon moment, un article de notre Loi de l'impôt sur le revenu confère un avantage ou encouragement aux magazines canadiens en permettant aux entreprises canadiennes de déduire 100 p. 100 du coût de leur publicité dans ces magazines. Il n'a jamais été question d'orienter la teneur des périodiques puisque ce dégrèvement fiscal mettait surtout l'accent sur la différence entre les périodiques canadiens et les périodiques étrangers. En 1965, lorsque cet article de la Loi de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur, le *Time* et le *Reader's Digest*, contrairement à toutes les autres publications étrangères, ont été dégagés de ses effets. Les Canadiens pouvaient donc déduire le coût total du matériel publicitaire qu'ils faisaient paraître dans ces deux périodiques, bien qu'ils soient aux mains d'intérêts étrangers.

Récemment, le Gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention d'annuler l'exemption visant ces deux magazines. Le but dudit article de la Loi de l'impôt sur le revenu était d'appuyer l'industrie canadienne du magazine qui était alors, comme aujourd'hui d'ailleurs, affaiblie par la domination quasi complète du marché par les publications américaines. Au lieu de légiférer contre l'entrée au pays de publications américaines, ce qui aurait constitué une entrave inacceptable au libre échange des idées et de l'information, le législateur a décidé d'avantager, ou d'encourager, les magazines canadiens. Toutefois, comme l'exemption accordée au *Time* et au *Reader's Digest* a déjoué dès le début l'objectif visé puisque ces publications étaient les deux principaux concurrents étrangers, nous redonnons à l'article son intention et sa force initiales par la suppression de cette exonération.

J'insiste sur le fait que ce geste ne restreint aucunement la diffusion du *Time* ou du *Reader's Digest* au Canada, pas plus que n'est restreinte la diffusion de *Harpers*, *Atlantic*, *The Economist*, *L'Express* ou *Le Point* qui sont tous vendus à l'heure actuelle au Canada à titre de publications étrangères.

Les Canadiens ont généralement peur de ne pas se reconnaître dans l'image que reflète leurs traditions culturelles et leur identité nationale. Le Canada est un pays encore relativement jeune et nous voulons être, dans la mesure du possible, les artisans de notre propre identité culturelle, et nous inspirer des influences étrangères sans pour autant les laisser nous étouffer. Je pense que de nombreux Canadiens seraient d'accord avec les propos suivants: